



Le 11 décembre s'est tenue à la salle des associations de LAVARDAC une réunion d'information animée par notre amie avocate Elisabeth Leroux du cabinet T.T.L.A. Cette réunion avait pour but, en préambule de l'audience du même jour au Conseil des Prud'Hommes d'AGEN, de préciser aux adhérents ex salariés de la Verrerie de VIANNE, l'évolution de leurs dossiers face aux AGS, en particulier suite aux arrêts la cour de cassation du mois de juillet.

Plusieurs centaines de dossiers sont impactés et la mobilisation réalisée est de nature à montrer notre détermination face à cette nouvelle injustice.

Des années de procédures, et des victimes reconnues qui ne pourraient être indemnisées, ça tourne à l'envers.

La plaidoirie de l'après midi ou malheureusement, faute de place et d'organisation au CPH d'AGEN, seule une vingtaine de personnes ont pu assister, fut rude, l'avocate du mandataire et liquidateur des entités Verrerie de VIANNE demanda de ne pas poursuivre son client, tandis que l'avocate des AGS, tout en reconnaissant le préjudice des victimes, invoqua l'irrecevabilité de certains dossiers par la prescription trentenaire et la date de naissance du préjudice, dédouanant ainsi les AGS de leur paiement.



Nous attendrons donc le délibéré avec impatience, celui-ci est fixé au 29 janvier 2015.